



## Communication aux élèves et à leurs parents

### I. Fin des cours

Les cours se terminent :

- le mercredi 13 juin à 12h40 au 1<sup>er</sup> degré,
- le lundi 11 juin à 16h10 au 2<sup>ème</sup> degré,
- le vendredi 8 juin à 16h10 en 5<sup>e</sup> année
- le jeudi 8 juin à 16h10 en 6<sup>e</sup> année.

### II. Session d'examens

- Niveaux 1-2 : du jeudi 14 au mercredi 20 juin.
- Niveaux 3 à 4 : du mardi 12 au mercredi 20 juin. **Un jour sans examen est possible.**
- Niveau 5 : du lundi 11 juin au mercredi 20 juin. **Un jour sans examen est possible.**
- Niveau 6 : du vendredi 8 juin à 12h00 au mercredi 20 juin. **Un jour sans examen est possible.**

Les examens commencent à 9h, sauf exception (examen oral, par exemple). Ils sont répartis en principe sur deux périodes : de 9h à 10h40 et de 11h à 12h40.

Les élèves des niveaux 1 et 2 restent en classe pendant les deux périodes entières. Toutefois, le mardi 20 juin, les élèves de 2C pourront quitter le Collège à 11h50 après le CE1D de néerlandais.

Les élèves des niveaux 3 à 6 restent en classe au moins jusqu'à 10h ou 12h. S'ils ont deux examens écrits, ils ne sont pas autorisés à quitter le Collège entre les deux : la salle d'étude est mise à leur disposition. Comme prévu au règlement, les élèves ne stationnent pas et ne se regroupent pas à la sortie des classes, aux fenêtres, dans les couloirs, allées et escaliers, ni à la sortie de l'école. Ils quittent le Collège dès la fin du dernier examen.

**A tous les niveaux les cours sont suspendus les après-midi. Une étude est toutefois organisée de 14h à 16h sauf le mercredi.**

### III. Conseils de classe (délibérations)

Ils ont lieu le jeudi 21, le vendredi 22, le lundi 25 et le mardi 26 juin. Durant les conseils de classe les cours sont suspendus. Toutefois, Un accueil et une surveillance sont organisés pour les élèves qui se présenteront au Collège ces jours-là, selon votre souhait exprimé par le biais du talon présent dans la brochure distribuée le jour de la rentrée scolaire. **Les décisions des délibérations seront affichées le mardi 26 juin à 19 heures aux valves situées à côté de la bibliothèque.**

### IV. Remise des bulletins et réunion parents-professeurs

La remise des bulletins par les titulaires a lieu sur rendez-vous le mercredi 27 juin. Les rencontres avec les autres professeurs ont lieu le jeudi 28 juin. Un document de demande de rendez-vous sera donné à chaque élève.

### V. Travaux de vacances

Les élèves déposent leurs travaux de vacances à l'**accueil** du Collège **contre accusé de réception le vendredi 24 août** de 10h à 12h et de 14h à 17h **ou** le font parvenir **par recommandé à l'adresse du Collège entre le 16 et le 24 août**. Ces travaux sont remis sous enveloppe **fermée** et **mentionnant** le nom, le prénom et la classe de l'élève, ainsi que la branche et le nom du professeur concerné. Si le professeur l'a demandé, les élèves présentent oralement leur travail **le lundi 3 septembre ou le mardi 4 septembre** selon l'horaire remis fin juin. Les résultats sont indiqués dans le premier bulletin de la prochaine année scolaire. Toute question ou remarque relative aux travaux de vacances se fait avant le 30 juin. L'élève qui ne réaliserait pas son ou ses travaux de vacances prendrait ainsi la responsabilité de se voir imposer une sanction de retenue de travail pendant la 1<sup>ère</sup> semaine, aussi longtemps que le travail n'est pas réalisé, en sus de l'attribution d'une cote nulle.

### VI. Contestation des décisions du conseil de classe

Toute contestation des décisions du conseil de classe doit être déposée à l'accueil du Collège pour le vendredi 29 juin à **9h précises, au plus tard**, suivant les modalités précisées dans la brochure remise aux élèves le jour de la rentrée scolaire ou lors de son arrivée au Collège. Ce document est disponible à l'accueil ou sur le site du Collège ([www.jean23.be](http://www.jean23.be)) sous la rubrique « Au quotidien / informations pratiques / documents à télécharger ».